



**Stand d'information et
d'échange
La Confluence et La
Mulatière**

14 novembre 2024

Préambule

Intervenants

- Rachel Loiseau, Chargée de relations riverains, SYTRAL Mobilités
- Sandy Kafi, Chargée de relations riverains, SYTRAL Mobilités
- Pierre Allain, AMO Technique, Transamo
- Thibault Paing, AMO Technique, Transamo
- Coline Grégoire, AMO Concertation, Egis Conseil
- Tom Nasr, AMO Concertation, Egis Conseil

Garant nommés par la CNDP

- Jean-Luc Campagne

Durée du stand : 2 heures 30, de 16h30 à 19h

Nombre de participants : environ 45

SYNTHESE DES ECHANGES

Le stand d'information et d'échange s'est déroulé un jeudi en fin d'après-midi, à l'angle sud-ouest de l'Esplanade François Mitterrand, dans le 2^e arrondissement de Lyon.

Avec une météo fraîche et humide, le stand a connu une bonne affluence dès son démarrage. Le public a pu échanger avec les équipes de SYTRAL Mobilités et le garant désigné par la Commission nationale du débat public.

Le public a été informé de la tenue de cette rencontre via notamment :

- ***la diffusion de l'agenda des rencontres sur les écrans i-TCL,***
- ***la publication de messages sur les comptes réseaux sociaux de SYTRAL Mobilités,***
- ***la distribution à Lyon et la Mulatière de flyers dédiés : environ 2500 en boîtes aux lettres et 160 distribués auprès des commerçants,***
- ***relais par les conseils de quartier et CIL.***

Solidité de la balme / Aléa géotechnique

Des habitants de la Mulatière, mentionnant les règles particulières en matière de travaux qui s'appliquent aux propriétés situées sur la balme, du fait de sa fragilité, ont fait part de leur inquiétude quant aux effets que le percement du tunnel de TEOL pourrait avoir sur la balme.

Ils craignent que les travaux déstabilisent une colline fragile, connue pour ses éboulements, mouvements de sols et présence de galeries plus ou moins anciennes. Ils ont également demandé que SYTRAL Mobilités mette en place un suivi des mouvements du terrain pendant les travaux puis pendant plusieurs années d'exploitation du tramway et qu'une enveloppe d'indemnisation soit prévue.

SYTRAL Mobilités a répondu que des sondages géotechniques étaient réalisés depuis début 2023 et se poursuivaient afin de disposer de connaissances fiables sur la composition et la qualité du sous-sol dans le fuseau où sera percé le tunnel. De nombreuses reconnaissances sont également menées sur les galeries présentes sur le secteur. L'ensemble de ces investigations techniques permettront de proposer une conception des ouvrages adaptée au terrain.

Espaces verts / végétalisation

Des membres du Conseil de Quartier Perrache-Confluence et du Comité d'intérêt local (CIL) Sud Presqu'île Confluence ont fait part de leur satisfaction vis-à-vis du choix de retenir un tracé par la rue Montrochet et l'abandon du tracé par le cours Suchet. Outre les problématiques liées à la circulation routière, et à l'insertion complexe de la tête de tunnel entre deux immeubles du quai des Etroits, ils ont souligné l'attachement des habitants aux platanes d'alignement du cours Suchet. Concernant la rue Montrochet, un participant a souligné la nécessité de préserver les arbres existants. Certains ont formulé des alertes sur les conditions d'accès au centre commercial, parfois déjà délicates.

Du côté de la Confluence, des habitants ont fait part de leur fort attachement aux jardins aquatiques et aux espaces verts du quai Rambaud. Certains ont fait part de leur crainte que TEOL ne perturbe la biodiversité locale (principalement les chauves-souris et les oiseaux).

SYTRAL Mobilités a répondu que le tracé TEOL n'est pas localisé sur les jardins aquatiques, mais centré sur la rue Montrochet. En revanche, si des impacts sont finalement nécessaire sur les jardins pour la construction du pont ou des rampes piétons /vélos des mesures de réduction et de compensation seront mises en œuvre si nécessaire.

Concernant la rive droite, des participants ont mentionné les déboisements que nécessiterait la création de la tête de tunnel dans un espace boisé à flanc de balme.

SYTRAL Mobilités a rappelé que la démarche Eviter-Réduire-Compenser (prévue par le Code de l'environnement) serait mise en œuvre pour TEOL, comme pour l'ensemble de ses autres projets. Le maître d'ouvrage à l'obligation

de chercher à éviter les effets sur l'environnement, de réduire ceux qui ne peuvent pas être évités et de compenser ceux qui ne peuvent être réduits.

Les effets précis du projet sur l'environnement seront décrits à l'occasion de l'enquête publique d'autorisation environnementale prévue fin 2026.

Nouveau pont sur la Saône

L'aspect architectural du pont a été questionné au regard de l'importance de la qualité de l'insertion paysagère attendue par les riverains du quai Antoine Riboud, qui souhaitent être associés aux choix architecturaux qui seront réalisés.

Des participants se sont interrogés sur la hauteur du pont. SYTRAL Mobilités précise que la hauteur dépendra des projets proposés par les architectes lors du concours et qu'elle devra à minima respecter les gabarits de circulation des péniches sur la Saône (7,30m au niveau du chenal de navigation), ainsi que le gabarit de circulation du quai Jean-Jacques Rousseau.

Rive Gauche - Confluence

Interrogés sur les usages qu'ils souhaiteraient maintenir ou développer sur le quai Rambaud, des participants ont souligné que le pont serait bénéfique aux piétons, à condition qu'il préserve la vocation de lieu de promenade et de loisirs du quai. Certains participants, riverains du quai Riboud, ont pointé les conflits d'usage actuels sur la passerelle sur la darse et leur crainte que le pont ne crée un espace abrité propice à des usages non souhaités (fêtes, campements...). Ils ont mentionné le pont levant au bout de la darse, qui n'est plus fonctionnel et dont la réparation est reportée. La fréquentation s'est donc reportée sur la passerelle piétonne Florence Arthaud, créant une surfréquentation et des conflits entre vélos, motos et piétons. Ainsi, concernant le raccordement des accès piétons/vélos certains participants ont souhaité appuyer l'intérêt d'une continuité du cheminement cycliste sur le quai, sans utiliser la passerelle Florence Arthaud.

Des participants se sont enquis du devenir de l'ancienne capitainerie au regard du tracé de TEOL. SYTRAL Mobilités a répondu que ce bâtiment patrimonial serait préservé. L'annonce du positionnement du pont dans l'axe de la rue Montrochet a pu rassurer certains participants car il n'y aura pas de courbe pouvant générer du bruit mais interroge plusieurs personnes estimant que si le pont est dans l'axe de la rue Montrochet, celui-ci arriverait dans une parcelle bâtie.

SYTRAL Mobilités confirme que la parcelle visée pour l'emplacement de la tête de tunnel n'est pas bâtie et est légèrement désaxée par rapport à la rue Montrochet.

Rive droite – quai Jean-Jacques Rousseau

Plusieurs hypothèses de raccordement modes doux entre le pont et le quai Jean-Jacques Rousseau ont été présentées aux participants.

L'hypothèse de création d'une rampe à flanc de colline entre la plateforme et le trottoir est apparue comme plus favorable aux personnes à mobilité réduite et offrirait une connexion directe au cheminement dans la balme. Un point de vigilance a été formulé sur les effets que cet aménagement aurait sur la végétation existante en bas de la balme. Un participant a proposé de prévoir des espaces de repos sur le pont.

Dans l'ensemble, les participants ont demandé que les aménagements créés par TEOL s'articulent efficacement avec ceux qui seront réalisés dans le cadre du futur projet de requalification du quai Jean-Jacques Rousseau. Ils ont formulé le souhait de la meilleure accessibilité possible pour les personnes à mobilité réduite, ce qui implique des pentes douces et une séparation des cycles et des piétons. Des participants ont alerté sur les mésusages du quai et l'éventualité que la passerelle modes doux soit utilisée par des motos pour des rodéos entre le pont et le quai.

Opportunité d'un nouveau cheminement piéton à flanc de balme

Cette proposition de nouveau cheminement piéton permettant de relier le haut de la balme et le quai Jean-Jacques Rousseau a été favorablement accueillie par tous les participants. Certains riverains ont assorti cet avis favorable de conditions : réalisation d'un mur séparatif entre leur parcelle et celle de SYTRAL Mobilités, vigilance sur les mésusages... D'autres participants ont souligné l'intérêt de ce cheminement pour les promenades et ont suggéré de prévoir des bancs et des espaces ombragés.

Tous cependant partagent le constat de l'opportunité d'une nouvelle liaison piétonne verticale dans ce secteur.

SYTRAL Mobilités a rappelé que la création de ce cheminement était au stade de l'intention et que des discussions sont en cours avec les riverains concernés. Si l'opportunité est confirmée, les caractéristiques de ce cheminement seront précisées dans le cadre de l'Avant-projet du futur maître d'œuvre.

Nuisances

Des participants, principalement des habitants des rives de Saône, ont partagé leur crainte vis-à-vis des nuisances sonores propres à un tramway et des vibrations qui pourraient perturber le calme de leur environnement. Ils ont indiqué craindre que le bruit soit plus fort dans les pentes et dans les courbes et qu'il se réverbère sur la Saône ou soit porté par le vent. D'autres craignent les nuisances sonores que pourrait générer à terme la ventilation du tunnel, ou les bruits liés à des mésusages sur le pont (motos, fêtes, etc). Certains riverains ont alerté également sur la particularité du site qu'ils jugent très sensible au bruit par réverbération sur les balmes, sur l'eau et parfois transportés par le vent le long de la Saône. Certains riverains ont cité comme exemple à suivre le traitement phonique de la ligne de chemin de fer qui traverse la darse de la Confluence et ont demandé que tout soit mis en œuvre pour réduire les émissions sonores de TEOL.

Par ailleurs, certains riverains ont exprimé également leurs craintes sur les nuisances en phase chantier (notamment bruit et poussière). Concernant l'ensemble des nuisances et l'impact sur la qualité de vie des riverains, plusieurs personnes se sont interrogés sur la possibilité d'une indemnisation.

SYTRAL Mobilités a répondu qu'une étude acoustique serait réalisée et que ses résultats figureront dans le dossier de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique prévue fin 2025. Des mesures pourront être prises et financées si les seuils de bruit réglementaire étaient dépassés.

Travaux

La phase travaux a été mentionnée par des participants des deux rives de la Saône :

- *Rive gauche, les points d'attention mentionnés sont les émissions sonores et la poussière,*
- *Rive droite, les points d'attention mentionnés sont les conditions de circulation routière sur le quai Jean-Jacques Rousseau et l'effet des vibrations sur la stabilité de la balme.*

Concertation et décision

Une participante a demandé à SYTRAL Mobilités de prévoir, pour ses prochaines rencontres, des supports de communication accessibles aux personnes déficientes visuelles. SYTRAL Mobilités a répondu avoir pris note de cette demande et a indiqué que les textes des documents mis en ligne sur site Internet (www.sytral.fr/TEOL) pouvaient être lus par les logiciels de synthèse vocale. Par ailleurs, l'enregistrement de la réunion publique de restitution du bilan de la concertation préalable et de lancement de la concertation continue est disponible sur Youtube (<https://youtu.be/VYEApLlwKiU?si=oTVSDGCUX04N5qNu>).

Quelques participants ayant remis en cause l'opportunité du projet ont également formulé un avis négatif sur la manière dont la concertation est réalisée sur le projet et sur son lien à la décision. Le Conseil d'Administration ayant voté en faveur de la poursuite du projet le 16 mai 2024, ces participants ont indiqué ne pas voir l'intérêt d'une concertation si l'opportunité du projet n'est pas en débat.

SYTRAL Mobilités a rappelé qu'une grande concertation préalable avait eu lieu du 6 novembre 2023 au 5 février 2024 et que l'opportunité du projet y a largement été débattue avec des habitants de l'ensemble des communes concernées par le projet. La concertation se poursuit aujourd'hui dans le cadre d'une concertation dite continue, placée elle aussi sous l'égide de la commission nationale du débat public, qui a désigné 2 garants, dont l'un était présent sur ce stand.

Le garant a pu, notamment, répondre aux questions des participants sur la concertation et partager auprès de l'équipe de SYTRAL Mobilités présente les questionnements qui ont pu l'interroger.

Deux participants ont émis des doutes sur la vraisemblance du budget et ont considéré qu'il était sous-estimé.

Communication autour du projet

Le stand a notamment permis de porter à connaissance le projet auprès d'un public plus jeune que d'habitude. En effet, parmi les participants, une dizaine avait moins de 25 ans. Vivant dans le quartier Confluence, aucun d'entre eux n'avait connaissance du projet. Ils ont d'ailleurs regretté que la communication du projet ne se fasse pas sur des médias utilisés par les plus jeunes (Instagram, TikTok, voire la TV locale).

Ils se sont pourtant dit très favorables à la création de cette nouvelle ligne qui permettra d'accéder plus facilement à l'ouest lyonnais, notamment la piscine d'Aquavert, citée à plusieurs reprises. Un participant a quant à lui évoqué les opportunités professionnelles qui pourraient se développer pour les jeunes qui n'ont pas le permis de conduire et pour qui l'ouest lyonnais est difficilement accessible en transport en commun au quotidien.



